

convaincants. En effet, selon les députés des autres partis qui ont également pris la parole, les créditistes ne semblent pas avoir convaincu personne.

Il n'est pas facile de suivre l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), dans un exposé comme lui seul sait en faire. Il nous a dit comment ce serait bien d'obtenir de l'argent sans payer d'intérêt. Il s'est plaint qu'il paie $7\frac{1}{2}$ ou $7\frac{3}{4}$ p. 100 d'intérêt sur une maison qu'il a achetée, mais il ne dit pas combien il retire de la banque sur ses économies, parce qu'il est assez facile, ces jours-ci, de les placer à un taux peut-être encore plus élevé.

• (5.10 p.m.)

On a également dit que l'on paie actuellement le coût de ponts, de routes et d'écoles qui ont été construits il y a peut-être plus de 20, 25 ou 30 ans, et je crois que cela est normal, car nous nous servons de ces routes, de ces écoles et de ces ponts.

Ce qui aurait été injuste, c'eût été de taxer les contribuables, il y a 25, 30 ou 40 ans, pour payer des édifices, des routes ou des ponts qui seraient utilisés peut-être pendant 50, 75 ou 100 ans. Et il est normal que ceux qui nous suivront défraient également une partie du coût de ce que nous construisons aujourd'hui.

On a parlé de taxes, naturellement, et l'on a insinué que toutes les taxes que nous prélevons servent surtout à défrayer les emprunts ou la dette publique. Il ne faut pas exagérer. Il faut dire que les taxes que nous percevons aident surtout à défrayer les dépenses, et que la plupart de cet argent retourne aux contribuables sous forme d'avantages sociaux, comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation. Elles servent aussi à financer l'éducation et à défrayer la construction d'édifices et de services publics.

Monsieur l'Orateur, la motion créditiste à l'étude se fonde sur l'hypothèse qu'il y a eu une augmentation effarante de la dette publique. Au fait, la dette publique à tous les niveaux de gouvernement n'a augmenté que modérément au cours des quelque 15 dernières années, par rapport au produit national brut. Si l'on ne fait que citer des chiffres, il est évident que ces sommes semblent effarantes, mais, si on les compare au produit national brut, cette augmentation semble plutôt modérée.

En février dernier, le comité du régime fiscal a rapporté, à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, que la dette actuelle, à tous les niveaux de gouvernement, était passé de 95.9 p. 100 du produit national brut, en 1952, à 101.4 p. 100 seulement, en 1968.

[L'hon. M. Côté.]

Au cours de la même période, la dette du gouvernement fédéral avait baissé de 75.7 p. 100 du produit national brut, qu'elle représentait en 1952, à 61.4 p. 100 en 1968. La dette des provinces était passée de 14 p. 100 à 26.6 p. 100 du produit national brut et celle des municipalités, de 7.4 à 13.3 p. 100.

A ce sujet, il convient de signaler que dans sa dernière revue annuelle, le Conseil économique du Canada estimait que, comme proportion du total de toutes les dépenses gouvernementales, le service de la dette était tombé de 20.8 p. 100 en 1939 à 6.8 p. 100 en 1967. Les chiffres du Conseil démontrent également que, en fonction du produit national brut, le service de la dette à tous les niveaux de gouvernement était tombé de 4.7 p. 100 en 1939 à 2.1 p. 100 en 1967. Ces deux groupes de chiffres constituent une autre preuve que la motion créditiste se fonde uniquement sur des hypothèses pour crier à une augmentation effarante de la dette publique.

Si nous lisons attentivement la motion, il faut en conclure à l'hypothèse d'une responsabilité fédérale à l'égard des emprunts des autres provinces ou des autres gouvernements. Au fait, le texte de la motion est bien le suivant:

Que, devant l'impuissance du gouvernement à combattre efficacement l'augmentation effarante du fardeau des dettes publiques, cette Chambre est d'avis que le secteur public de l'économie canadienne, comprenant le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires...

La motion suppose qu'il incombe au gouvernement fédéral de limiter les emprunts contractés par les autres niveaux de gouvernement, question qui outrepasserait manifestement sa compétence constitutionnelle.

Passons maintenant aux effets du financement de ces prêts par la Banque du Canada. Pendant 1969, le total net emprunté par tous les niveaux de gouvernement a excédé deux milliards de dollars. Si la Banque du Canada mettait des montants illimités à la disposition de tous les niveaux de gouvernement, et ce sans intérêt, comme la motion créditiste le propose, l'inflation s'en trouverait fortement accélérée. Cet accroissement énorme de la masse monétaire amorcerait une vaste augmentation des dépenses et donnerait une puissante impulsion à l'augmentation des prix, ce qui compromettrait gravement la stabilité de toute l'économie.

Les gouvernements et les commissions scolaires doivent emprunter sur les marchés monétaires et obligatoires, comme toutes les autres entreprises. Dans un régime de libre entreprise, il tient aux administrations publiques d'être concurrentielles et d'attirer des prêteurs en conséquence. Il faut payer pour